

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 268

28 février 2007

SOMMAIRE

2 BB-IDI S.A.	12862	Immosol S.à r.l.	12860
3A Consult S.à r.l.	12855	Laganas Securities S.à r.l.	12833
ACF LUX - contrôle formation S.à r.l. ...	12858	La Garoupe Luxembourg S.A.	12818
ACF LUX - contrôle formation S.à r.l. ...	12862	La Garoupe Luxembourg S.A.	12854
Alion Luxembourg S.A.	12857	Landex S.A.	12858
Alion Luxembourg S.A.	12855	Lefin International S.A.	12835
all hygiene & beauty solutions S.A.	12856	Limpertsberg Properties S.A.	12835
Arcalux S.A.	12862	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	12835
Avroy Finance S.à r.l.	12827	Lynx Investments Holding S.A.	12858
Baltic Alternative Resources	12857	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.	12861
Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l. ...	12861	Nekia Corporation Sàrl	12854
Caracol S.A.	12845	Nikko Asset Management Luxembourg S.A.	12845
Cartesoft S.à r.l.	12827	PricewaterhouseCoopers	12853
Channel Factory S.A.	12853	Profene S.à r.l.	12857
Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l.	12861	Pro Immobilière S.A.	12856
Cofisul S.A.	12853	Real Constructions Sàrl	12859
Commercial Investment Loisinord S.à r.l.	12838	Réalisation Immobilière Industrielle	12854
Compagnie de Banque Privée	12818	Rosalia Investment AG	12860
Crown Holding S.A.	12858	Satyricon Services Holding	12856
D.M. Développement S.A.	12855	Société Immobilière Pandy S.A.	12864
D.M. Développement S.A.	12855	Société Immobilière Pandy S.A.	12864
Eastern Telecom S.A.	12854	Société Immobilière Pandy S.A.	12856
Easyshop Holding S.A.	12854	Société Immobilière Pandy S.A.	12864
EPGF Neuss Logistics Sàrl	12859	Sportime Capital Management S.à r.l. ...	12857
Equant S.A.	12838	United Ventures S.A.	12862
European Casino Operators S.à r.l.	12837	Vauban Participations S.A.	12827
Fiduciaire du Large	12859	Vauban Patrimoine S.A.	12818
Gapping Investments Holding S.A.	12860	VL-Concept	12857
Garibaldi GP S.à r.l.	12833	Vratislavia Holdings S.A.	12859
Helux Holding S.A.	12827	WK Investment S.A.	12860
Houtmann Odem, S.à r.l.	12864		

La Garoupe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 93.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

D. Fontaine

Mandataire

Référence de publication: 2007008398/7099/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02024. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

CBP, Compagnie de Banque Privée, Société Anonyme,

(anc. Vauban Patrimoine S.A.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VAUBAN PATRIMOINE S.A., une société anonyme ayant son siège social à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 117.963) (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2006, numéro 1705. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 28 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Hoffmann, banquier, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, qui désigne comme secrétaire Monsieur Norbert Becker, consultant, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de six millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 6.480.000,-) jusqu'à vingt-huit millions neuf cent cinquante-trois mille Euros (EUR 28.953.000,-) par l'émission de vingt-deux mille quatre cent soixante-treize (22.473) actions nouvelles de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

3) Souscription et libération des nouvelles actions.

4) Modification du montant du capital autorisé afin de le limiter aux plans d'options sur actions.

5) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

6) Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

7) Modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société et ajout de nouveaux paragraphes 4, 5 et 6 à l'article 7 des statuts de la Société.

8) Modification du 6^{ème} paragraphe de l'article 9 de statuts de la Société.

9) Modification de l'article 13 des statuts de la Société.

10) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société et ajout d'un 8^{ème} paragraphe à l'article 15 des statuts de la Société.

11) Changement de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société.

12) Décision relative au premier exercice social de la Société.

13) Démission et nomination des administrateurs de la Société.

14) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder avec effet immédiat au changement de la dénomination sociale de la société de VAUBAN PATRIMOINE S.A. en COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, en abrégé CBP et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, en abrégé CBP (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société pour permettre à la Société d'exercer une activité bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée. En conséquence, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de six millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 6.480.000,-) jusqu'à vingt-huit millions neuf cent cinquante-trois mille Euros (EUR 28.953.000,-) par l'émission de vingt-deux mille quatre cent soixante-treize (22.473) actions nouvelles de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune. Ces actions seront émises avec un prime d'émission d'un montant total de quarante-sept millions quatre cent quarante-sept mille Euros (EUR 47.447.000,-). Suite à la présente augmentation de capital, les capitaux propres de la Société s'élèvent à quatre-vingt millions d'Euros (EUR 80.000.000,-).

Souscription et libération

Les actions nouvellement émises sont souscrites comme suit:

- cinq mille cinq cent soixante-cinq (5.565) actions nouvelles de catégorie A sont souscrites par la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, un établissement public avec siège social à 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.775 ici représentée par M. Jean-Claude Finck, Directeur Général et Président du Comité de direction, demeurant à Luxembourg et par Mme Françoise Thoma, Secrétaire Général, demeurant à Luxembourg, à un prix total de dix-sept millions trois cent trente-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 17.334.975,-), dont cinq millions cinq cent soixante-cinq mille Euros (EUR 5.565.000,-) ont été affectés au capital social et onze millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 11.769.975,-) ont été affectés à la prime d'émission;

- seize mille neuf cent huit (16.908) actions nouvelles de catégorie A sont souscrites par M. Guy Harles, maître en droit, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, à un prix total de cinquante-deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille vingt-cinq Euros (EUR 52.585.025,-), dont seize millions neuf cent huit mille Euros (EUR 16.908.000,-) ont été affectés au capital social et trente-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille vingt-cinq Euros (EUR 35.677.025,-) ont été affectés à la prime d'émission.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme totale de soixante-neuf millions neuf cent vingt mille Euros (EUR 69.920.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le montant du capital autorisé jusqu'à huit millions cent quarante mille Euros (EUR 8.140.000,-) représenté par huit mille cent quarante (8.140) actions de catégorie A et / ou B ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'assemblée générale décide en outre expressément que ce capital autorisé servira uniquement à l'émission d'actions dans le cadre des plans d'options sur actions approuvés par le conseil d'administration de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de vingt-huit millions neuf cent cinquante-trois mille Euros (EUR 28.953.000,-) représenté par vingt-sept mille soixante-treize (27.073) actions de catégorie A et mille huit cent quatre-vingt (1.880) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre huit mille cent quarante (8.140) actions de catégorie A et / ou B, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, dans le cadre des plans d'options sur actions et de garantir un droit de souscription sur ces actions. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles actions le moment donné et notamment les émettre par conversion du compte prime d'émission. Le conseil d'administration pourra également émettre ces actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le conseil d'administration pourra déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant en tout ou en partie une telle augmentation de capital.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société pour permettre à la Société d'exercer une activité bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une société d'investissement.

La Société peut aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères par achat, vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières et effectuer l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières et dans ce contexte, donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées, pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société et d'ajouter de nouveaux quatrième, cinquième et sixième paragraphes à l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Transfert d'Actions, Droit de Retrait, Obligation de Cession et Clause Anti-Dilution.** Le transfert d'actions est sujet à un droit de préemption, un droit de retrait et une obligation de cession comme décrits dans un pacte d'actionnaires signé par tous les actionnaires de la Société.

La violation de ce pacte entraîne la nullité de la cession.

Aucun actionnaire ne pourra détenir à aucun moment directement ou indirectement plus que trente pour-cent (30%) du capital de la Société.

Chaque actionnaire aura la possibilité de souscrire à toutes les émissions d'actions en numéraire qui pourraient survenir dans la Société et de participer à toutes opérations en numéraire sur le capital de la Société: (i) aux mêmes conditions que les autres actionnaires, et en proportion de leur participation au capital social de la Société de telle sorte qu'il conserve le même pourcentage de capital social que celui qu'il détenait avant ladite opération et (ii) par priorité par rapport à tous tiers.

S'agissant d'augmentation de capital en nature ou d'opération de fusion ou d'apport modifiant le capital de la Société, chaque actionnaire pourra, s'il le souhaite, souscrire à une augmentation de capital en numéraire de la Société qui sera réalisée simultanément, de telle sorte qu'il conserve le même pourcentage de capital social que celui qu'il détenait avant ladite opération.

Les alinéas 4 et 5 du présent article ne s'appliquent pas aux émissions d'actions dans le cadre d'un plan d'options sur actions de la Société.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. (6^{ème} paragraphe).** Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société».

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation. Les comités respecteront le Règlement tel que défini à l'article 8 des présents statuts. Le conseil d'administration instituera d'ores et déjà un Comité d'Audit et un Comité de Nomination, de Gouvernance et de Rémunération.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société et décide que cette assemblée aura désormais lieu le dernier mercredi du mois de juin à dix heures.

L'assemblée générale décide en outre d'ajouter un huitième paragraphe à l'article 15 des statuts de la Société conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société et d'ajouter un huitième paragraphe à l'article 15 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. (3^{ème} paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à dix heures.»

« **(8^{ème} paragraphe).** Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société et décide que cet exercice commencera désormais le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

Onzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide que le premier exercice social de la Société se terminera le trente et un mars 2007.

Douzième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de MM. Alex Sulkowski et Keith O'Donnell en tant que membres du conseil d'administration. L'assemblée générale confirme la nomination des personnes suivantes comme administrateurs de

la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au trente et un mars 2010:

- M. Norbert Becker, consultant, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- M. Guy Harles, maître en droit, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

L'assemblée générale décide en outre de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au trente et un mars 2010:

- M. Marc Hoffmann, employé privé, né le 16 mai 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Bob Bernard, expert-comptable, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Michel Birel, Directeur Général adjoint et membre du Comité de direction de la BCEE, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- M. Jean-Claude Finck, Directeur Général et Président du Comité de direction, né le 22 janvier 1956 à Pétange, demeurant professionnellement à 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- M. Marc Giorgetti, diplômé en gestion d'entreprise, né le 19 août 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- M. John Penning, employé privé, né le 17 août 1972 à Luxembourg, demeurant à 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel;

- M. Jean-François Rischard, administrateur de sociétés, né le 2 octobre 1948 à Luxembourg, demeurant à 26, avenue Foch, 75116 Paris (France);

- M. Jean Seckler, notaire, né le 3 janvier 1947 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglister.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de dix (10) personnes, mais qu'un onzième administrateur sera nommé lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de sept cent six mille euros (EUR 706.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eleventh of December,
Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of VAUBAN PATRIMOINE S.A., a société anonyme, having its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 117.963) (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 September 2006, number 1705. The articles of incorporation have been amended the last time pursuant to a notarial deed on 28 September 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Marc Hoffmann, banker, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, in the chair, who appointed as secretary Mr Norbert Becker, consultant, professionally residing in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

The general meeting elected as scrutineer Mr Guy Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Change of the name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

2) Increase of the share capital of the Company from its current amount of six million four hundred eighty thousand Euros (EUR 6,480,000.-) up to twenty-eight millions nine hundred fifty-three thousand Euros (EUR 28,953,000.-) through the issue of twenty-two thousand four hundred seventy-three (22,473) new class A shares of the Company with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

3) Subscription and payment of the new shares.

- 4) Modification of the amount of the authorised capital and limitation to the stock option plans.
- 5) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.
- 6) Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company.
- 7) Amendment of the 3rd paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company and addition of new paragraphs 4, 5 and 6 to article 7 of the articles of incorporation of the Company.
- 8) Amendment of the 6th paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company.
- 9) Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the Company.
- 10) Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company, amendment of third paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company and addition of a 8th paragraph to article 15 of the articles of incorporation of the Company.
- 11) Change of the accounting year of the Company and subsequent amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company.
- 12) Decision regarding the first accounting year of the Company.
- 13) Resignation and appointment of directors of the Company.
- 14) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to proceed with immediate effect to the change of the name of the Company from VAUBAN PATRIMOINE S.A. into COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, in abbreviation CBP and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a société anonyme under the name of COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, in abbreviation CBP (the «Company»).»

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company in order to allow the Company to carry out a banking activity in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. As a consequence, the general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of six million four hundred eighty thousand Euros (EUR 6,480,000.-) up to twenty-eight million nine hundred fifty-three thousand Euros (EUR 28,953,000.-) through the issue of twenty-two thousand four hundred seventy-three (22,473) new class A shares of the Company with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. Such shares shall be issued with a share premium of a total amount of forty-seven million four hundred forty-seven thousand Euros (EUR 47,447,000.-). Following the present increase of share capital, the own assets (*capitaux propres*) of the Company amount to eighty million Euros (EUR 80,000,000.-).

Subscription and payment

The newly issued shares are subscribed as follows:

- five thousand five hundred sixty-five (5,565) new class A shares are subscribed by the BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, a public institution, having its registered office at 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 30.775, here represented by Mr Jean-Claude Finck, Directeur Général et Président du Comité de direction, residing in Luxembourg and by Mrs Françoise Thoma, Secrétaire Général, residing in Luxembourg at a total price of seventeen million three hundred thirty-four thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 17,334,975.-) of which five million five hundred sixty-five thousand Euros (EUR 5,565,000.-) have been allocated to the share capital and eleven million seven hundred sixty-nine thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 11,769,975.-) to the share premium;

- sixteen thousand nine hundred eight (16,908) new class A shares are subscribed by Mr Guy Harles, maître en droit, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg at a total price of fifty-two million five hundred eighty-five thousand twenty-five Euros (EUR 52,585,025.-) of which sixteen million nine hundred eight thousand Euros (EUR

16,908,000.-) have been allocated to the share capital and thirty-five million six hundred seventy-seven thousand twenty-five Euros (EUR 35,677,025.-) to the share premium.

All these subscribed shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the total amount of sixty-nine million nine hundred twenty thousand Euros (EUR 69,920,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolves to reduce the amount of the authorised capital to eight million one hundred forty thousand Euros (EUR 8,140,000.-) represented by eight thousand one hundred forty (8,140) class A and / or class B shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The general meeting further expressly resolves that such authorised capital shall only be used for the issuing of shares in the scope of the option plans approved by the board of directors of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of twenty-eight million nine hundred fifty-three thousand Euros (EUR 28,953,000.-) divided into twenty-seven thousand seventy-three (27,073) class A shares and one thousand eight hundred eighty (1,880) class B shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

During the term of five (5) years from the date of publication of the present deed, the board of directors will be and is hereby authorised to issue eight thousand one hundred forty (8,140) class A and / or B shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, in the scope of the stock option plans and to grant options to subscribe for shares. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting, in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time and may issue such shares by conversion of the Company's share premium account. The board of directors is also authorised to issue such shares without the shareholders having any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to allow the Company to carry out a banking activity in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

As a consequence, the general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits for its own accounts as well as all other activities which a credit institution may carry out under Luxembourg law including those of an investment firm. The Company may furthermore participate in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, including the granting of guarantees and the investment in or use of derivative instruments which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose».

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend the third paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company and to add new fourth, fifth and sixth paragraphs to article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 7. Transfer of Shares, Revocation Right, Mandatory Transfer and Anti-Dilution Clause.** The transfer of shares is subject to a preemption right, a revocation right and a mandatory transfer, as described in a shareholder's agreement signed by all shareholders of the Company.

The transfer shall be null if the shareholder's agreement is not respected.

No single shareholder shall at any time hold directly or indirectly more than thirty percent (30%) of the share capital of the Company.

Each shareholder shall be entitled to subscribe for any cash issue of shares within the Company and to take part in any cash transactions affecting the Company's share capital: (i) on the same conditions as the other shareholders, in proportion to his holding in the Company's share capital, so that he retains the same percentage of the capital as he held prior to the transaction, and (ii) on a priority basis before any third party.

In the event of a capital increase in kind or a merger or contribution affecting the Company's share capital, each shareholder may, if he wishes, subscribe for the Company's cash capital increase that will be arranged at the same time, so that he retains the same percentage of the share capital as he held prior to the transaction.

Paragraphs 4 and 5 of the present article shall not apply to issues of shares distributed in the scope of a stock option plan of the Company.»

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend the sixth paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the new provisions of the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

As a consequence, the general meeting resolves to amend the sixth paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 9. Meetings of the Board of Directors. (6th paragraph).** Any director may participate in a meeting of the board of directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company».

Eight resolution

The general meeting resolves to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the new provisions of the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, which shall now read as follows:

« **Art. 13. Delegation of Powers.** The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate. The board of directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time. The committees shall respect the Regulations as defined in article 8 of the present articles of incorporation. The board of directors shall establish already an Audit Committee and a Governance, Nomination and Remuneration Committee.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.»

Ninth resolution

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company and resolves that such meeting shall take place on the last Wednesday of the month of June at ten a.m.

The general meeting further resolves to add an eighth paragraph to article 15 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the new provisions of the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

As a consequence, the general meeting resolves to amend the third paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company and to add an eighth paragraph to article 15 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 15. General Meeting of Shareholders. (3rd paragraph).** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the last Wednesday of the month of June, at ten a.m.»

« **(8th paragraph).** Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an ef-

fective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

Tenth resolution

The general meeting resolves to change the accounting year of the Company and resolves that such accounting year shall now commence on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March of the following year.

As a consequence, the general meeting resolves to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March of the following year.»

Eleventh resolution

Following the above resolution, the general meeting resolves that the first accounting year of the Company shall end on thirty-first of March 2007.

Twelfth resolution

The general meeting acknowledges the resignation of Messrs Alex Sulkowski and Keith O'Donnell as members of the board of directors. The general meeting confirms the appointment of the following persons as directors of the Company for a term to expire at the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the accounting year ending thirty-first of March 2010:

- Mr Norbert Becker, consultant, born on 7 October 1953 in Luxembourg, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- Mr Guy Harles, maître en droit, born on 4 May 1955 in Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

The general meeting further resolves to appoint the following persons as directors of the Company for a term to expire at the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the accounting year ending thirty-first of March 2010:

- M. Marc Hoffmann, employé privé, born on 16 May 1958 in Luxembourg, residing professionally at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Bob Bernard, expert-comptable, born on 5 September 1942 in Luxembourg, residing professionally at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Michel Birel, Directeur Général adjoint et membre du Comité de direction de la BCEE, born on 5 September 1956 in Luxembourg, residing professionally at 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- M. Jean-Claude Finck, Directeur Général et Président du Comité de direction, born on 22 January 1956 in Pétange, residing professionally at 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- M. Marc Giorgetti, diplômé en gestion d'entreprise, born on 19 August 1961 in Luxembourg, residing professionally at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- M. John Penning, employé privé, born on 17 August 1972 in Luxembourg, residing at 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel;

- M. Jean-François Rischar, administrateur de sociétés, born on 2 October 1948 in Luxembourg, residing at 26, avenue Foch, 75116 Paris (France);

- M. Jean Seckler, notaire, born on 3 January 1947 in Luxembourg, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglisten.

The general meeting resolves that the board of directors of the Company is presently composed of ten persons, the eleventh director will be appointed at a next general meeting of shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at seven hundred and six thousand euro (EUR 706,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: M. Hoffmann, N. Becker, G. Harles, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2006, vol. 922, fol. 85, case 9. — Reçu 699.200 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007011645/272/481.

(070003145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Cartesoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 14, Op der Louh.

R.C.S. Luxembourg B 100.517.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010784/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Helux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.639.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010787/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00783. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.892.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007011819/6390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03638. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VAUBAN PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg 120.683) (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2006 numéro 2229.

L'assemblée générale est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Joëlle Baden, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob Bernard, expert comptable, demeurant à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cent vingt-deux mille Euros (EUR 2.122.000,-) de son montant actuel de deux millions six cent mille Euros (EUR 2.600.000,-) jusqu'à quatre millions sept cent vingt-deux mille Euros (EUR 4.722.000,-) par l'émission de deux mille cent vingt-deux (2.122) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société.

4) Démission des anciens administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

5) Changement de l'année sociale de la Société et modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société.

6) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société et modification de l'article 15, paragraphe 3 des statuts de la Société.

7) Décision relative à la clôture de la première année sociale.

8) Divers, incluant toutes éventuelles adaptations des statuts de la Société au pacte d'actionnaires.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes, toutes avec effet après la réunion du conseil d'administration de la Société de ce jour décidant l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent vingt-deux mille Euros (EUR 2.122.000,-) de son montant actuel de deux millions six cent mille Euros (EUR 2.600.000,-) jusqu'à quatre millions sept cent vingt-deux mille Euros (EUR 4.722.000,-) par l'émission de deux mille cent vingt-deux (2.122) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune. Ces nouvelles actions seront émises pour un prix total de six millions six cent dix-mille trente Euros (EUR 6.610.030,-) dont deux millions cent vingt-deux mille Euros (EUR 2.122.000,-) seront alloués au capital social et quatre millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trente Euros (EUR 4.488.030,-) à la prime d'émission.

Souscription et libération

Les actions nouvellement émises sont souscrites comme suit:

- mille neuf cent trente (1.930) actions nouvelles sont souscrites par EQUITY GROWTH S.C., une société civile de droit luxembourgeois dont le siège social est au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Bob Bernard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, à un prix total de six millions onze mille neuf cent cinquante Euros (EUR 6.011.950,-), dont un million neuf cent trente mille Euros (EUR 1.930.000,-) ont été affectés au capital social et quatre millions quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante Euros (EUR 4.081.950,-) à la prime d'émission;

- cent soixante (160) actions nouvelles sont souscrites par COPINVESTING HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.590, ici représentée par M. Carlo Rock, dirigeant d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée, à un prix total de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euros (EUR 498.400,-), dont cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) ont été affectés au capital social et trois cent trente-huit mille quatre cents Euros (EUR 338.400,-) à la prime d'émission;

- seize (16) actions nouvelles sont souscrites par M. Robert Dennewald, demeurant à 8, Cité Rackenberg, L-2408 Luxembourg, ici représenté par Mme Joëlle Baden, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, à un prix total de quarante-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 49.840,-), dont seize mille Euros (EUR 16.000,-) ont été affectés au capital social et trente-trois mille huit cent quarante Euros (EUR 33.840,-) à la prime d'émission;

- seize (16) actions nouvelles sont souscrites par M. Carlo Rock, demeurant à 88, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, à un prix total de quarante-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 49.840,-), dont seize mille Euros (EUR 16.000,-) ont été affectés au capital social et trente-trois mille huit cent quarante Euros (EUR 33.840,-) à la prime d'émission .

Les anciens actionnaires ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscrire les nouvelles actions.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme totale de six millions six cent dix-mille trente Euros (EUR 6.610.030,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (paragraphe 1^{er}).** La Société a un capital social de quatre millions sept cent vingt-deux mille Euros (EUR 4.722.000,-) représenté par quatre mille sept cent vingt-deux (4.722) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Joëlle Baden et de Monsieur Claude Kremer en tant qu'administrateurs de la Société.

L'assemblée décide en outre de fixer le nombre d'administrateurs à sept et de nommer administrateurs de la Société les personnes suivantes pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera en 2010:

- M. Marc Assa, cadre dirigeant, né le 31 janvier 1941 à Luxembourg, demeurant à 9, rue des Noyers L-7303 Steinsel;
- Mme Anke M.R.J. Blyweert, commerçante, née le 23 septembre 1969 à Duffel, Belgique, demeurant à 2, rue Felix Worré, L-6942 Niederanven;
- M. Bob Bernard, expert-comptable, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- M. Vic Elvinger, maître en droit, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- M. John Penning, employé privé, né le 17 août 1972 à Luxembourg, demeurant à 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- M. Carlo Rock, dirigeant d'entreprises, né le 15 mai 1957 à Luxembourg, demeurant à 88, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg.

L'assemblée générale décide en outre de confirmer le mandat de M. Guy Harles en tant qu'administrateur de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera en 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société qui commencera désormais le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra désormais le premier jeudi du mois de février à dix heures.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15, paragraphe 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires (paragraphe 3).** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de février à dix heures.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide en outre que le premier exercice social se terminera le trente septembre 2007.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter de nouveaux quatrième et cinquième paragraphes à l'article 7 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 7. Transfert d'Actions, Droit de Retrait, Obligation de Cession et Clause Anti-Dilution (paragraphes 4 et 5).** Chaque actionnaire aura la possibilité de souscrire à toutes les émissions d'actions en numéraire qui pourraient survenir dans la Société et de participer à toutes opérations en numéraire sur le capital de la Société: (i) aux mêmes conditions que les autres actionnaires, et en proportion de leur participation au capital social de la Société de telle sorte qu'il conserve le même pourcentage de capital social que celui qu'il détenait avant ladite opération et (ii) par priorité par rapport à tous tiers.

S'agissant d'augmentation de capital en nature ou d'opération de fusion ou d'apport modifiant le capital de la Société, chaque actionnaire pourra, s'il le souhaite, souscrire à une augmentation de capital en numéraire de la Société qui sera réalisée simultanément, de telle sorte qu'il conserve le même pourcentage de capital social que celui qu'il détenait avant ladite opération.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.
Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VAUBAN PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 120.683) (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 28 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2006 number 2229.

The general meeting was opened at ten a.m. with Mrs Joëlle Baden, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Bob Bernard, expert comptable, residing in L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

The general meeting elected as scrutineer Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million one hundred twenty-two thousand Euros (EUR 2,122,000.-) from its current amount of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000.-) up to four million seven hundred twenty-two thousand Euros (EUR 4,722,000.-) through the issue of two thousand one hundred twenty-two (2,122) new shares of the Company with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Resignation of current directors and appointment of new directors.

5) Change of the accounting year of the Company and subsequent amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company.

6) Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company and subsequent amendment of article 15, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company.

7) Decision as to the close of the first accounting year.

8) Miscellaneous, including any eventual adaptation of the articles of incorporation of the Company to the shareholders agreement.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions, all with effect after the meeting of the board of directors of the Company of today resolving upon the increase of share capital in the scope of the authorised capital:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million one hundred twenty-two thousand Euros (EUR 2,122,000.-) from its current amount of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000.-) up to four million seven hundred twenty-two thousand Euros (EUR 4,722,000.-) through the issue of two thousand one hundred twenty-two (2,122) new shares of the Company with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. The new shares are issued for a total price of six million six hundred ten thousand thirty Euros (EUR 6,610,030.-), out of which two million one hundred twenty-two thousand Euros (EUR 2,122,000.-) shall be allocated to the share capital and four million four hundred eighty eight thousand thirty Euros (EUR 4,488,030.-) to the share premium.

Subscription and Payment

The newly issued shares are subscribed as follows:

- one thousand nine hundred thirty (1,930) new shares are subscribed by EQUITY GROWTH S.C., a société civile incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, av. de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, not yet published, here represented by Mr Bob Bernard, expert-comptable, residing in Luxembourg, at a total price of six million eleven thousand nine hundred fifty Euros (EUR 6,011,950.-) of which one million nine hundred thirty thousand Euros (EUR 1,930,000.-) have been allocated to the share capital and four million four hundred eighty eight thousand thirty Euros (EUR 4,488,030.-) to the share premium;

- one hundred sixty (160) new shares are subscribed by COPINVESTING HOLDING S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 73.590, here represented by Mr Carlo Rock, dirigeant d'entreprises, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of four hundred ninety eight thousand four hundred Euros (EUR 498,400.-) of which one hundred sixty thousand Euros (EUR 160,000.-) have been allocated to the share capital and three hundred thirty eight thousand four hundred Euros (EUR 338,400.-) to the share premium;

- sixteen (16) new shares are subscribed by Mr Robert Dennewald, residing in 8, Cité Rackenberg, L-2408 Luxembourg, here represented by Mrs Joëlle Baden, pre-mentioned, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of forty nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 49,840.-) of which sixteen thousand Euros (EUR 16,000.-) have been allocated to the share capital and thirty three thousand eight hundred forty Euros (EUR 33,840.-) to the share premium;

- sixteen (16) new shares are subscribed by Mr Carlo Rock, dirigeant d'entreprises, residing in 88, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, at a total price of forty nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 49,840.-) of which sixteen thousand Euros (EUR 16,000.-) have been allocated to the share capital and thirty three thousand eight hundred forty Euros (EUR 33,840.-) to the share premium.

The existing shareholders have expressly renounced to their preferential right to subscribe new shares.

All these subscribed shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of six million six hundred ten thousand thirty Euros (EUR 6,610,030.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 5. Share Capital (paragraph 1).** The Company has a share capital of four million seven hundred twenty-two thousand Euros (EUR 4,722,000.-) divided into four thousand seven hundred twenty-two (4,722) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.»

Third resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mrs. Joëlle Baden and Mr. Claude Kremer as directors of the Company.

The general meeting further resolves to fix the number of directors of the Company at seven and to appoint the following persons as directors of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2010:

- Mr Marc Assa, cadre dirigeant, born on 31 January 1941 in Luxembourg, residing at 9, rue des Noyers, L-7303 Steinsei;

- Mr Bob Bernard, expert-comptable, born on 5 September 1942 in Luxembourg, residing professionally at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Mrs Anke M.R.J. Blyweert, commerçante, born on 23 September 1969 in Duffel, Belgium, residing at 2, rue Felix Worré, L-6942 Niederanven;
- Mr Vic Elvinger, maître en droit, born on 26 September 1954 in Luxembourg, residing professionally at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- Mr John Penning, employé privé, born on 17 August 1972 in Luxembourg, residing at 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- Mr Carlo Rock, dirigeant d'entreprises, born on 15 May 1957 in Luxembourg, residing in 88, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg.

The general meeting further resolves to confirm the mandate of Mr. Guy Harles as director of the Company

The general meeting further resolves to confirm the mandate of Mr. Guy Harles as director of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2010.

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the accounting year of the Company which shall now commence on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September the following year.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 17 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year.»

Sixth resolution

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall now be held on the first Thursday of the month of February at ten a.m.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 15, paragraph 3 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 15. General Meeting of Shareholders (paragraph 3).** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Thursday of the month of February at ten a.m.»

Eighth resolution

The general meeting further resolves that first accounting year shall end on the thirtieth of September 2007.

Ninth resolution

The general meeting resolves to add new paragraphs 4 and 5 to article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 7. Transfer of Shares, Revocation Right, Mandatory Transfer and Anti-Dilution Clause (paragraphs 4 and 5).** Each shareholder shall be entitled to subscribe for any cash issue of shares within the Company and to take part in any cash transactions affecting the Company's share capital: (i) on the same conditions as the other shareholders, in proportion to his holding in the Company's share capital, so that he retains the same percentage of the capital as he held prior to the transaction, and (ii) on a priority basis before any third party.

In the event of a capital increase in kind or a merger or contribution affecting the Company's share capital, each shareholder may, if he wishes, subscribe for the Company's cash capital increase that will be arranged at the same time, so that he retains the same percentage of the share capital as he held prior to the transaction.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seventy thousand euro (EUR 70,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: J. Baden, B. Bernard, G. Harles, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2006, vol. 922, fol. 85, case 7. — Reçu 21.220 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007011644/272/292.

(070003157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGANAS SECURITIES S.à r.l.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2007010786/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00104. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Garibaldi GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.785.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November,

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 89.165, incorporated under the name of HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1603 of 8 November 2002,

Here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 16 October 2006.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of GARIBALDI GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 104.785, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 203 of 7 March 2005. The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered address of the Company;
2. Subsequent modification of article 5 of the articles of association of the Company;

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered address of the Company from 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach to 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers, in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg,

A comparu:

HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 89.165, constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 septembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1603 du 8 novembre 2002,

Ici représenté par Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à

Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 16 octobre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de GARIBALDI GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.785, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mars 2005 sous le numéro 203.

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant: «Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 53, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007011640/230/94.

(070002878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Lefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.084.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010789/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06682. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.457.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010790/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06668. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 14 December 2006,

(the Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 HAYATE INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître

André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 361,125.- (three hundred sixty-one thousand one hundred and twenty-five euro) by the issuance of 2,889 (two thousand eight hundred and eighty-nine) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 77.31 (seventy-seven euro and thirty-one cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 99 (ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 361,125.- (three hundred sixty-one thousand one hundred and twenty-five euro) to EUR 373,625.- (three hundred seventy-three thousand six hundred and twenty-five euro) by the issuance of 2,889 (two thousand eight hundred and eighty-nine) new ordinary shares.

All the 2,889 (two thousand eight hundred and eighty-nine) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash for an amount of EUR 361,125.- (three hundred sixty-one thousand one hundred and twenty-five euro) and the issue premium of EUR 77.31 (seventy-seven euro and thirty-one cent) has been paid by the Shareholder.

The aggregate amount of EUR 361,202.31 (three hundred sixty-one thousand two hundred and two euro and thirty-one cent) is thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Shareholder holds all the 2,988 (two thousand nine hundred and eighty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 373,625.- (three hundred seventy-three thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 2,988 (two thousand nine hundred and eighty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mademoiselle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2006,

(l'Associé)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 HAYATE INVESTMENTS S.à r.l (la Société), une société de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 361.125,- (trois cent soixante et un mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 2.889 (deux mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires et paiement d'une prime d'émission de EUR 77,31 (soixante-dix-sept euros et trente et un cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 361.125,- (trois cent soixante et un mille cent vingt-cinq euros), à un montant de EUR 373.625,- (trois cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 2.889 (deux mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 2.889 (deux mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire d'un montant de EUR 361.125,- (trois cent soixante et un mille cent vingt-cinq euros) et la prime d'émission d'un montant de EUR 77,31 (soixante-dix-sept euros et trente et un cents) a été payée par l'Associé.

Le montant total de EUR 361.202,31 (trois cent soixante et un mille deux cent deux euros et trente et un cents) est donc à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé détient les 2.988 (deux mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 373.625,- (trois cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 2.988 (deux mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 86, case 6. — Reçu 3.612,02 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007011630/230/115.

(070002945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

European Casino Operators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007011615/242/12.

(070003115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Equant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 41.759.

La société à été constituée suivant acte de Maître Paul Friederes, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 30 du 22 janvier 1993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007011846/6863/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02369. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Commercial Investment Loisinord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.092.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA HOLDCO S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 86.621

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney signed on 13 December 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of COMMERCIAL INVESTMENT LOISINORD S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties of authorised investments of Pradera European Retail Fund, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

Art. 16. Powers - Representation of the Company. In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

Art. 19. General meeting of the partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid in (EUR)
PRADERA HOLDCO S.A.,	12,500.-	125	12,500.-
Total	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:
 - Mr Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).
 - Mrs Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B, rue des Faubourg (Belgium).
 - Mr Jaime Navarro Sanchez, manager, born in Madrid (Spain) on December 3, 1970, having his domicile at C/Guisandro, 28, 28035, Madrid (Spain).

- 2 The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA HOLDCO S.A., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la liberté Luxembourg Grand-Duché, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B86.621 représentée par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 13 décembre 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de COMMERCIAL INVESTMENT LOISINORD S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles qui font partie des investissements autorisés de Pradera European Retail Fund, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites imposées par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de

pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

Art. 19. Assemblées générales des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 25. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant libéré (EUR)
PRADERA HOLDCO S.A.,	12.500,-	125	12.500,-
Total	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:

- Monsieur Colin Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;
- Madame Supreetee Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique;
- Monsieur Jaime Navarro Sanchez, gérant, né à Madrid (Espagne) le 3 décembre 1970, demeurant à C/Guisandro, 28, 28035, Madrid (Espagne);

2. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 72, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007011562/220/397.

(070002988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Caracol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.468.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

CARACOL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007011517/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07865. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Nikko Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.103.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) NIKKO ASSET MANAGEMENT CO., LTD., having its registered office at Tokyo Takarazuka Building 1-1-3, Yurakucho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006, Japan, represented by Mrs Frédérique Lifrange, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 November 2006.

2) NIKKO ASSET MANAGEMENT EUROPE LTD., having his address at 1, London Wall, London EC2Y 5AD, United Kingdom, represented by Mrs Frédérique Lifrange, prenamed, pursuant to a proxy dated 21 November 2006.

The proxies signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of NIKKO ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., (the «Corporation»).

Art. 2. The Corporation is established for an undetermined duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77(2) of the law of 20th December 2002) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client by client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 13 of Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors is authorised to change the registered office of the Corporation to any place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors in its sole discretion determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The issued capital is set at four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 425,000.-), consisting of seventeen thousand (17,000) registered shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday day of the month of May at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least 3 members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager and a chief executive officer, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by e-mail or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by e-mail or telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

By agreement of all the directors, a telephone conference at which all directors participate, shall be deemed to be a valid meeting subject to the other provisions of this Article.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

In case of emergency the directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, e-mail or telegram confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation and, with the prior consent of the shareholders in general meeting, to directors of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any company of, or related to the

NIKKO CORDIAL CORPORATION Group, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, or by the individual signature of any officer of the Corporation or other person to whom authority has been delegated by the board of directors of the Corporation.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external and independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The external and independent auditor in office may be removed by the shareholders on serious grounds.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Corporation, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 20th December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year of the Corporation will start on this day and will end on 31st December 2007.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The subscribers have subscribe for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

	Subscribed capital (EUR)	Number of shares
1. NIKKO ASSET MANAGEMENT CO., LTD	424,975.-	16.999
2. NIKKO ASSET MANAGEMENT EUROPE LTD	25.-	1
Total	425,000.-	17.000

Evidence of the above payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall result from the incorporation of the Corporation are estimated at approximately EUR 6,800.-.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of 10th August 1915 on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors:

- Bruno Vanderschelden, with professional address in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt;
- Michael John Cieran Mulholland, with professional address in London EC2Y 5AD, 1, London Wall;
- Norimichi Mishima, with professional address in Tokyo 100-0006, 1-1-3 Yurakucho, Chiyoda, Tokyo Takarazuka Building, for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2008.

II. The following is elected as auditor:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Their mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2008.

III. The registered office of the Corporation is fixed at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg - Cloche d'Or, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) NIKKO ASSET MANAGEMENT CO., LTD., ayant son siège social à Tokyo Takarazuka Building 1-1-3, Yurakucho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006, Japon, représentée par Madame Frédérique Lifrange, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 novembre.

2) NIKKO ASSET MANAGEMENT EUROPE LTD, résidant à 1, London Wall, London EC2Y 5AD, Royaume-Uni, représenté par Madame Frédérique Lifrange prénommé, en vertu d'une procuration datée du 21 novembre.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant *és-qualités*, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination NIKKO ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait, à sa discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) actions nominatives avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), entièrement libérées par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter, en guise de preuve du transfert, d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts, tel que précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, câble, télégramme ou télex, une autre personne en qualité de mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions que les actionnaires doivent remplir pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée, à chaque actionnaire, à son adresse indiquée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite d'un décès, d'une démission, d'une révocation ou pour toutes autres raisons, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour exercer provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité, un autre administrateur et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment oral ou l'assentiment par écrit, par e-mail, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du conseil d'administration se tenant aux heures et lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter, à toute réunion, en désignant par écrit, e-mail, télégramme ou télex, un autre administrateur en qualité de mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux administrateurs au moins sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable sous réserve des autres dispositions de cet article.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou à l'étranger.

En cas d'urgence, le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télex, e-mail ou télégramme, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration dûment convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société et, sur accord préalable des actionnaires en assemblée générale, aux administrateurs de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait sur cette affaire et l'intérêt personnel de cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourraient exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société du groupe NIKKO CORDIAL CORPORATION ou toute société filiale ou affiliée à ce groupe, ou toute autre société ou entité déterminée par le conseil d'administration à sa discrétion, sous réserve que cet «intérêt personnel» soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

Art. 16. La Société indemniserá tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'aurait pas été indemnisé, sauf les cas où dans pareils action ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle de tout fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. La révision des documents comptables annuels de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de

son successeur. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises externe et indépendant en fonction peut être révoqué par l'assemblée des actionnaires sur base de motifs sérieux.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'article 5 des Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit conformément à l'article 6 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes conformément à l'objet et à la politique de la Société.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par un ou plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des actionnaires à l'origine de la décision de dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 22. Ces Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les comparants ont souscrit pour le nombre d'actions et payé en espèces les montants suivants:

	Capital Souscrit (EUR)	Nombre d'actions
1. NIKKO ASSET MANAGEMENT CO., LTD	424.975,-	16.999
2. NIKKO ASSET MANAGEMENT EUROPE LTD	25,-	1
Total	425.000,-	17.000

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses qui incomberont à la Société à la suite de cette constitution sont estimées approximativement à EUR 6.800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi sur les sociétés commerciales du dix août mille neuf cent quinze ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires qui a décidé ce qui suit:

I. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- a. Bruno Vanderschelden, avec adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,
- b. Michael John Cieron Mulholland, avec adresse professionnelle à Londres EC2Y 5AD, 1, London Wall,
- c. Norimichi Mishima, avec adresse professionnelle à Tokyo 100-0006, 1-1-3 Yurakucho, Chiyoda, Tokyo Takarazuka Building,

pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

II. A été élu en qualité de réviseur:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Son mandat prendra fin à la date de l'assemblée des actionnaires annuelle qui se tiendra en 2008.

III. Le siège social de la Société est fixé au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg - Cloche d'Or, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, les dits comparants ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. Lifrange, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 15, case 9. — Reçu 4.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007011605/242/418.

(070003093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2006.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007011709/231/12.

(070002635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Cofisul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.401.

Constitué par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1409 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFISUL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011971/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00242. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Channel Factory S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.655.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CHANNEL FACTORY S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2006 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012064/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

La Garoupe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 93.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

D. Fontaine

Mandataire

Référence de publication: 2007008400/7099/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02023. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Réalisation Immobilière Industrielle, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007008405/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08454. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Nekia Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.175.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008406/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Eastern Telecom S.A., Société Anonyme,

(anc. Easyshop Holding S.A.).

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 89.617.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010077/4507/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

3A Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.142.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007010081/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03642. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

D.M. Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Docteur Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 69.546.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007010079/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00115. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010073/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00194. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

D.M. Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Docteur Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 69.546.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007010078/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00113. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

all hygiene & beauty solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010090/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010093/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07737. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Satyricon Services Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.420.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société SATYRICON SERVICES GmbH, gérante de la Société:

Suite à un changement de nom et d'adresse, la dénomination de cette société est désormais ST MANAGEMENT GmbH avec siège social au

Mühlegasse 36, 6340 Baar, Suisse.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour SATYRICON SERVICES HOLDING

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007008402/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pro Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007010087/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Profene S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. VL-Concept).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.053.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Référence de publication: 2007010083/780/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00344. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Baltic Alternative Resources, Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 104.213.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2007010074/1544/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03497. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007010070/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00200. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Sportime Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

Extrait de l'assemblée générale des associés du 13 décembre 2006

Monsieur Robert Louis-Dreyfus, demeurant Ortstrasse 4 à Davos-Platz (CH) 7270, est appelé aux fonctions de gérant de la société pour une période indéterminée.

A l'issue de l'assemblée, le conseil de gérance est composé de Madame Nicole Junkermann et Monsieur Robert Louis-Dreyfus.

Pour extrait sincère et conforme

N. Junkermann

Associé-gérant

Référence de publication: 2007011887/1267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Landex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007011814/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07617. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

ACF LUX - contrôle formation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.904.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011815/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01473. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Lynx Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.660.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007011823/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01641. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Crown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 42.703.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007011831/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01655. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070003062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

EPGF Neuss Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45276 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007010068/211/11.

(070002110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Fiduciaire du Large, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 100.156.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2007010076/1544/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03517. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Real Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange, 1, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 112.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010085/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01190. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070002140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Conseil d'Administration:

En date du 30 novembre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouveau Administrateur de la Société:

- Mr. Przemyslaw Bielicki, né le 17 novembre 1962 à Poznan (Pologne), nationalité Polonaise, résidant à ul. Za Cytadela 98, 61-659 Poznan, Pologne

et d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'Administrateur

- Mr. Rafal Witold Sosna, né le 1^{er} octobre 1967 à Poznan (Pologne), nationalité Polonaise, résidant à ul. Drawska 16b/32, 02-202 Warsaw, Pologne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Référence de publication: 2007011886/1012/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03218. - Reçu 14 euros.

Signatures..

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Rosalia Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 110.932.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011873/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01617. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

WK Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6181 Gonderange, 22, rue Stohlbour.

R.C.S. Luxembourg B 94.551.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011865/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01674. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Immosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.591.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011864/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01670. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Gapping Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.007.

Ex

er juin 2006 à 14.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et la FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007011895/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration, prises en date du 20 décembre 2006

Les Administrateurs de la Banque, réunis en Conseil d'Administration, décident à l'unanimité de prendre la résolution circulaire suivante:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Makoto Tagawa, domicilié professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall, en tant que Membre du Conseil d'Administration avec effet au 20 décembre 2006.

Munsbach, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

F. Yuda / N. Harada

Executive Vice President / Managing Director & CEO

Référence de publication: 2007011896/1232/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 91, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 86.058.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011859/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01644. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.930.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 10 novembre 2006 à Luxembourg

Le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Le conseil d'administration a accepté la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Gareth-Hughes de son mandat de gérant de la société.

- Le conseil d'administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Daniel Van Hove, né à Bukavu le 20 août 1950, ayant son adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Van Hove sera ratifié lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007011879/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

United Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 25.468.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007011863/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01662. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

ACF LUX - contrôle formation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.904.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011857/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01475. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

2 BB-IDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007011858/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01465. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Arcalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

L'an deux mille six. Le douze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCALUX S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 53.316,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 102 du 28 février 1996,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 484 du 7 juillet 2000.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria Santiago-de Sousa, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame le président signale que le capital était de deux millions cinq cent mille francs français (FRF 2.500.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs français (FRF 250,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente-neuf euros (EUR 39,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 210 du 20 mars 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions;
- 2) Augmentation du capital social de EUR 610.000,- (six cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), sans création d'actions nouvelles, par incorporation de réserves;
- 3) Suppression du capital autorisé.
- 4) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de trente-neuf euros (EUR 39,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de six cent dix mille euros (EUR 610.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-). Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles, par incorporation de réserves à due concurrence de six cent dix mille euros (EUR 610.000,-).

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2005 que les réserves sont suffisantes.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital autorisé, créé au moment de la constitution de la société (publiée le 28 février 1996), ne peut plus être réalisé.

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. 1^{er} . alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Madame le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-da Chao Conde, S. Henryon, M. Santiago, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2006, vol. 922, fol. 101, case 3. — Reçu 12 euros.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2006.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007012111/219/74.

(070003021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Houtmann Odem, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 8, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 84.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010088/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010091/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07736. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010095/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07740. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007010096/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07734. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.
